

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

(clause 10.06 convention collective du SCCCUM)

Veillez d'abord enregistrer le formulaire sur votre poste de travail avant de le remplir électroniquement. Téléchargez [Acrobat Reader](#).

À retourner à votre unité académique d'embauche

Faculté / Département : _____ Trimestre : _____

Nom _____ Prénom _____

Nom à la naissance si différent _____

Adresse _____

Ville _____ Province _____ Code postal _____

Téléphone (Résidence) _____ Téléphone (Bureau) _____

Courriel _____

Employeur actuel _____

À titre de _____ Depuis _____

Expérience professionnelle

--

Expérience d'enseignement (U de M ou autre - NOTE : Si vous assumez ou avez déjà assumé des tâches d'enseignement dans une autre unité académique/faculté comme étudiant et/ou chargé de cours, préciser.)

--

Dernier diplôme obtenu (joindre photocopie à la présente)

--

IMPORTANT : Je, soussigné(e), souhaite donner _____ cours et pose ma candidature au(x) cours suivant(s)
(par ordre de priorité) :

Sigle, numéro et section	Titre du cours	Réservé à la direction Candidat(e) répond aux exigences de qualification	
		OUI	NON
1 ^{er} choix			
2 ^e choix			
3 ^e choix			
4 ^e choix			
5 ^e choix			
6 ^e choix			
7 ^e choix			
8 ^e choix			
9 ^e choix			
10 ^e choix			

NOTE : Le nombre de choix n'est pas limitatif; au besoin, utiliser un autre formulaire. Veuillez remettre ce formulaire à la personne désignée dans l'unité. Remplir entièrement le formulaire.

Cours soustrait (10.02)

Êtes-vous une personne étudiante, stagiaire postdoctorale, professionnelle, cadre ou professeure retraitée de l'Université de Montréal ET avez-vous obtenu un ou des cours soustraits à l'affichage, selon la clause 10.02 (aussi appelés cours à la réserve) de la convention collective du SCCCUM, durant l'année universitaire du trimestre pour lequel vous postulez? L'année universitaire débute à l'automne et se termine à l'été

Oui, j'ai obtenu un cours selon 10.02

Non

Statut d'emploi

Le statut d'emploi d'une personne chargée de cours détermine la charge annuelle d'enseignement à laquelle elle aura droit durant l'année universitaire. La clause 10.06 de la convention collective 2024-2028 du SCCCUM stipule que, pour chaque trimestre, **toute personne chargée de cours doit effectuer sa déclaration de statut d'emploi durant les dates d'affichages réguliers dans le progiciel de gestion**. La déclaration de statut d'emploi doit refléter le statut au moment où la postulation est effectuée. Si la personne chargée de cours omet de le faire, elle est réputée avoir conservé le même statut d'emploi et la même activité professionnelle qu'à sa dernière déclaration de statut d'emploi. Si aucune déclaration n'a été effectuée dans le progiciel de gestion, la personne est considérée en situation de double emploi.

Date : _____ Signature : _____